



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

France Télécom

Question écrite n° 24560

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur le projet de France Télécom d'augmenter l'abonnement téléphonique fixe de 2,3 %. De très nombreux usagers dénoncent, à juste titre, ce projet qui ne présente aucune justification, d'autant qu'une précédente hausse des prix de l'abonnement est déjà intervenue en juillet 2002, à hauteur de 3,6 %. D'autre part, il paraît tout à fait anormal que les usagers aient à supporter les conséquences des mauvais choix de l'opérateur public en matière d'investissements. Il lui demande donc si, comme cela paraît hautement souhaitable, il entend s'opposer à ce projet de France Télécom.

Texte de la réponse

L'abonnement téléphonique donne accès à un réseau entretenu et modernisé en permanence, dont 24 000 employés de l'opérateur assurent en continu le bon fonctionnement en vue de fournir à tous les Français la meilleure qualité de service. L'abonnement téléphonique donne également accès à de nombreux services : accès aux numéros gratuits et aux numéros d'urgence, service après-vente, garantie de temps de rétablissement de 48 heures, services complémentaires appelés services contacts, budget et vie privée. Ces dernières années, l'abonnement téléphonique a sensiblement augmenté dans le cadre d'un mouvement de rééquilibrage des tarifs rendu indispensable par l'ouverture à la concurrence et qui s'est traduit par des baisses globales de prix pour l'ensemble des catégories d'utilisateurs. Sur la période 1999-2003, l'abonnement principal a ainsi augmenté de 10,2 % mais, sur la même période, les tarifs des communications locales ont diminué de 6,5 % en moyenne pour les clients résidentiels ; les appels longue distance de 26,9 %, toujours pour les clients résidentiels ; les appels vers les mobiles de 41 %. De plus, l'abonnement téléphonique de France Télécom reste un des moins chers d'Europe et des mesures correctrices existent comme la réduction sociale téléphonique qui permet aux titulaires de certains minima sociaux de bénéficier d'une réduction d'environ 50 % sur l'abonnement. En tout état de cause, le Gouvernement est déterminé à maintenir le caractère abordable du service téléphonique et n'a pas donné suite à la demande de hausse de 2,3 % mentionnée par le parlementaire dont les justifications sont apparues insuffisantes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24560

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2003, page 7061

Réponse publiée le : 24 novembre 2003, page 8994